

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 901 - page 56

43 - Haute-Loire

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire.

Ancien titre : CERCLE FOLKLORIQUE LE VELAY.

Nouveau titre : **CERCLE FOLKLORIQUE LE VELAY - LA BOURRÉE VELLAVE.**

Nouvel objet : de rechercher, d'appuyer et d'organiser toute manifestation contribuant au rayonnement de sa région ; faciliter, coordonner, protéger et stimuler l'action menée par ses membres ; faire connaître, tant en France qu'à l'étranger, les traditions populaires de notre région ; ouvrir essentiellement en faveur de l'éducation et de la culture populaire, tant auprès de ses membres que du public, en faisant revivre la langue, la musique, les chants, les danses, les costumes et les traditions de notre région ; la Bourrée Vellave pourra comporter plusieurs sections ou commissions ; conserver scrupuleusement notre patrimoine matériel et immatériel ; sauver le patrimoine exceptionnel de notre famille folklorique, constitué de costumes, accessoires et instruments de musique de notre régions ; la Bourrée Vellave se porte garant de préserver ce patrimoine pour les générations futures ; l'association peut recourir en tous lieux, à tous les actes et opérations mobilières et immobilières et de toutes nature pouvant se rattacher à ses activités ou permettre de sauvegarder directement ou indirectement les intérêts de l'association et de ses membres.

Siège social : Résidence Le Chantilly D, 4, rue Francisque Enjolras, 43750 Vals-près-le-Puy.

Transféré ; nouvelle adresse : Résidence Le Chantilly D, 4, rue Francisque Enjolras, 43750 Vals-près-le-Puy

Date de la déclaration : 16 juin 2015.